

Extrait du registre des arrêtés municipaux

**ARRÊTÉ**

-----

**N° SG 2019-201**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature  
au profit du Directeur des Services Techniques,

VU la demande formulée par l'entreprise VALLOIS sollicitant  
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation route de Port-en-  
Bessin à l'occasion de travaux de pose de lisse bois le long de la piste  
cyclable,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 11 juin au 14 juin  
2019,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier  
temporairement la circulation des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux  
roues s'effectuera par chaussée rétrécie en alternat par feux tricolores du 11  
juin au 14 juin 2019 :

- *Route de Port-en-Bessin, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant  
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise  
VALLOIS.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et  
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la  
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée  
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation  
Nicolas ROUXEL  
Directeur des Services Techniques

